



PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE

1 EMPLOYE au Service des Marchés publics

Pool zonal

Conformément au statut administratif du personnel administratif, la Zone organise les examens pour la promotion au grade d'Employé gradué au service des marchés publics.

Conditions d'accès :

Conformément à l'annexe I du statut précité (Conditions d'évolution de carrière) :

A la date de clôture du dépôt des candidatures :

- 1) Être membre du personnel du service administratif zonal ;
- 2) Être titulaire de l'échelle D6 ou D7 ;
- 3) Avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies dans les statuts ;

Titres et mérites, repris dans les conditions d'accès, à joindre à la candidature :

- Une lettre de motivation

Annonce et publication : au plus tard 30 jours avant la date limite d'inscription

- Site intranet de la ZONE ;
- Affichage dans les postes de la zone ;
- Courrier électronique aux agents se trouvant dans les conditions d'accès ;

Epreuves :

Le candidat devra réaliser les épreuves suivantes :

- une **épreuve écrite** sur les connaissances de la Zone et des marchés publics **100 points** ;
- une **épreuve orale** comptant pour **50 points**.

Une note globale de minimum 50% est exigée.

Le jury établit un classement des candidats ; le Collège de zone est lié par ce classement et désigne l'agent promu.

Les lauréats non désignés seront versés dans une réserve de promotion valable deux ans et prolongeable au maximum deux fois deux ans, dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.

Composition du jury désigné par le Collège de Zone :

- Le Président ;
- Le Commandant ou son délégué ;
- Le Directeur opérationnel ou son délégué ;
- La Directrice administrative ;

*Tout candidat déposer sa candidature **MOTIVÉE** par écrit au Secrétariat zonal ou l'envoyer par mail à l'adresse info@zone-vhp.be. Les candidatures doivent parvenir, pour le **30 avril 2021 à 14h00, au plus tard.***

Annexe : le profil de fonction (disponible sur le site de la zone)